

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 5 Avril 2024

Le vendredi 5 avril 2024, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 29 mars 2024, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

**Etaient présents** : Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, LEGRAND Isabelle, LECOCQ Catherine, DEFRUIT Claudie, DESCOUTURES Sonia,  
Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, SAGEZ Yves, GRIMAL Dominique, PICARD Sylvestre

**Etaient excusés** :

Mme SAUVAL Christèle donne pouvoir à Mme CAPON Martine  
M BOCQUET Philippe donne pouvoir à Mme NOIRET Isabelle  
M DÉTRÉ François-Xavier donne pouvoir à Mme LEGRAND Isabelle  
Mme CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Mme DESCOUTURES Sonia  
Mme DEVAUX Katia donne pouvoir à Mme LECOCQ Catherine  
M RONDOT Serge donne pouvoir à M BAILLET Ludovic  
M RICARD Rémi donne pouvoir à M SAGEZ Yves  
M SMERDA Stéphane donne pouvoir à M PICARD Sylvestre

**Etaient absents** :

Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance à 18h58

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 02/02/2024		1
Nomination d'un secrétaire de séance.		2
1	Examen et vote du compte de gestion 2023	2
2	Vote du compte administratif 2023	3
3	Affectation de résultat	4
4	Vote du budget Primitif 2024	5
5	Fiscalité 2024 - vote des taux d'imposition	5
6	Subventions aux Associations 2024	6
7	Délibération Accroissement Saisonnier d'Activité - recrutement d'agents techniques en espaces verts	7
8	Délibération Accroissement Temporaire d'Activité en administratif de catégorie C	7
9	Délibération portant modification du Tableau des Effectifs	8
10	Accord de principe pour garantir à 50% le prêt contracté par la SIP pour la rénovation de logements à Fouilloy	9
11	Convention FDE : Borne d'alimentation électrique pour le marché	9
Questions diverses		10

**Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 02/02/2024 :**

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion de Conseil du 02 Février 2024.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



M. le Maire le signe le PV ainsi que M PICARD Sylvestre, secrétaire de séance.

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

M. le Maire propose que Mme CAPON Martine soit nommée secrétaire de séance.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Mme CAPON Martine est désignée secrétaire de séance

***1. Examen et vote du compte de gestion 2023***

**Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :**

Monsieur Picard rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme DEFRUIT et Mr GRIMAL

Adopté à la majorité

**Arrondissement d'Amiens****MAIRIE DE FOUILLOY**

Canton de Corbie

**2. Vote du compte administratif**

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Sous la présidence de M. PICARD Sylvestre, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses

Prévu : **334 751,54**Réalisé : **278 459,25**Reste à réaliser : **36 500,00**

Recettes

Prévu : **334 751,54**Réalisé : **144 940,32**Reste à réaliser : **12 054,00****Fonctionnement**

Dépenses

Prévu : **2 092 727,55**Réalisé : **1 347 831,68**Reste à réaliser : **0,00**

Recettes

Prévu : **2 092 727,55**Réalisé : **2 156 943,77**Reste à réaliser : **0,00****Résultat de clôture de l'exercice**Investissement : **-133 518,93**Fonctionnement : **809 112,09**Résultat global : **675 593,16**

- Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif du budget communal 2023.

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme DEFRUIT et Mr GRIMAL

Adopté à la majorité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

## 3. Affectation de résultat

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-50 168,54 €		-83 350,39 €	36 500,00 €	24446,00	-157 964,93 €
				12 054,00 €		
FONCT	688 298,09 €	50 168,54 €	170 982,54 €			809 112,09 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>		809 112,09 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		157 964,93 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		651 147,16 €
Total affecté au c/ 1068 :		157 964,93 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPENDRE (LIGNE001)</b>		133 518,93

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme DEFRUIT et Mr GRIMAL

Adopté à la majorité



Arrondissement d'Amiens

**MAIRIE DE FOUILLOY**

Canton de Corbie

**4. Vote du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Monsieur Picard présente le budget primitif 2024 comme suit :

BUDGET		2024	COLLECTIVITE :		Commune de Fouilloy		
<b>RESULTATS</b>		<b>2023</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAUX</b>	
INVESTISSEMENT		-133618.93	DEPENSES	2 157 348.16 €	401 621.93 €	2 558 970.09 €	
FONCTIONNEMENT		809112.09	RECETTES	2 157 348.16 €	401 621.93 €	2 558 970.09 €	
RAR RECETTE		12054		0.00 €	0.00 €		
RAR DEPENSE		36500					
BESOIN DE FINANCEMENT		157 964.93 €					
AFFECTATION 1068		157 964.93 €					
SOLDE 002		651 147.16 €					

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 Mme DEFRUIT et Mr GRIMAL

Adopté à la majorité

**5. Fiscalité 2024 – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire donne la parole à M Sylvestre PICARD :

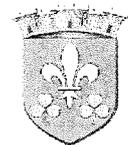
Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le taux de la fiscalité à appliquer en 2024 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non-bâti.

Il est proposé de voter les taux suivants :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024 Proposés
FONCIÈRE (BÂTI)	51,15 %	51,15 %
FONCIÈRE (NON-BÂTI)	46,03 %	46,03 %
HABITATION	17 %	17 %

La commission des finances, réunie le 29/03/2024, a émis un avis favorable

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces Taux



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

## 6. Subventions aux Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NOIRET Isabelle :

Suite aux demandes des Associations étudiées en commission « Fêtes et Cérémonies » et Associations, les subventions suivantes sont proposées :

Mr BAILLET, Mr GRIMAL, Mme CAPON sont membres du bureau d'une association, ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

ASSOCIATION DE LA SOMME A BELLEFONTAINE	100,00
ASSOCIATION ACPG-CATM DE LA SOMME	350,00
ASSOCIATION AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	500,00
ASSOCIATION CLUB DE GYM LA PERSEVERANTE	350,00
ASSOCIATION CLUB DES CHEVEUX BLANCS	500,00
ASSOCIATION CYCLO CLUB VAL DE SOMME	500,00
ASSOCIATION DE CHASSE	500,00
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	350,00
ASSOCIATION JARDINS OUVRIERS	300,00
ASSOCIATION LA BOULE PICARDE MR LEROY	300,00
ASSOCIATION LE MARAIS	100,00
ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00
ASSOCIATION SC FOUILLOY FOOTBALL	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE USEP ECOLE DE FOUILLOY	2 000,00
OCCE COOP SCOLAIRE	8 200,00
TENNIS CLUB FOUILLOY	500,00

Mme LEGRAND demande si une subvention sera versée à l'ADAPEI.

Mme Noiret répond qu'elle est bien prévue au budget mais que la commune est en attente de la demande.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****7. *Délibération Accroissement Saisonnier d'Activité – recrutement d'agents techniques en espaces verts***

Monsieur le Maire donne la parole à M Ludovic BAILLET :

Monsieur BAILLET informe l'assemblée qu'en prévision de la période estivale et en prenant compte de la prise des congés des agents du technique, il sera nécessaire de renforcer le service « espaces verts et voiries » du 01-04-2024 au 30-09-2024.

La commune fera appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code de Général de la Fonction Publique.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps complet, soit une quotité hebdomadaire : 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (correspondant à l'indice brut de 367, majoré 366 suivant la grille indiciaire mise à jour le 1er/07/2023), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Mme Legrand fait remarquer qu'une délibération similaire a été prise lors du dernier conseil. Monsieur Baillet répond qu'il ne s'agit pas d'un doublon, mais bien d'une seconde demande en prévision des éventuelles absences.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer le ou les emploi(s) et de procéder au recrutement.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**8. *Délibération Accroissement Temporaire d'Activité en administratif de catégorie C***

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Monsieur Picard explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le rangement et classement des archives. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité ;

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Administratif à temps complet, soit une quotité hebdomadaire : 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, pour une période de 2 mois renouvelable.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Administratif Territorial (correspondant à l'indice brut de 367, majoré 366 suivant la grille indiciaire mise à jour le 1er/07/2023), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer l'emploi et de procéder au recrutement.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

Abstentions : 0

# MAIRIE DE FOUILLOY

Adopté à l'unanimité

## 9. Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup>/04/2024

Monsieur le Maire donne la parole à M PICARD Sylvestre :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des avancements de grade et de la suppression de 2 postes, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 avril 2024		
Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et Durée hebdomadaire de service
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Titulaire	1 – Temps Complet
	Adjoint Administratif	1 – Temps Complet
	Adjoint Administratif <i>Contractuel</i>	1 – Temps Complet
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Agent de maîtrise	Agent de Maîtrise	1 – Temps Complet
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	1 – Temps Complet 1 – Temps non Complet
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	3 – Temps Complet
	Adjoint Technique 2ème classe	1 – Temps Complet
	Adjoint Technique <i>Contractuel</i>	1 – Temps Complet 1 – Temps Non complet
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur Territorial	Animateur Principal 2ème Classe	1 – Temps Complet
	Animateur	1 – Temps Complet
Adjoint d'Animation Territorial	Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	1 – Temps Complet
	Adjoint d'Animation	1 – Temps Complet
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1 – Temps Complet



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,  
 - d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

## ***10. Accord de principe pour garantir à 50% le prêt contracté par la SIP pour la rénovation de logements à Fouilloy***

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la SIP. La réhabilitation de 18 logements locatifs sociaux, chemin de Cachy est prévue. La SIP va contracter deux prêts d'un montant de 1 208 017,31 € auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Les prêts doivent obligatoirement être garantis par les collectivités.

La SIP sollicite la commune pour obtenir un accord de principe et celui du conseil municipal pour une garantie à 50 %

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette délibération

Résultat à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 Mr Yves SAGEZ et Mr Remi RICARD

Adopté à la majorité

## ***11. Délibération portant Autorisation de signature de la convention FDE pour la mise en place d'une borne d'alimentation électrique sur la place de la République***

Monsieur le Maire donne la parole à M. BAILLET Ludovic :

M Baillet Ludovic présente à l'assemblée un projet d'extension du réseau électrique sur la place de la République pour la mise en place d'une borne d'énergie.

La FDE réalisera l'opération conformément à la déclaration préalable qui a été déposée.

Le montant total des travaux s'élève à 7 210 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- participation de la Commune : 55 % du coût de l'opération soit :	3 331,02 € HT	3 997,22 € TTC
- Montant pris en charge par la Fédération 45 % soit :	2 725,38 € HT	3 212,78 € TTC
<b>TOTAL :</b>	<b>6 056,40 € HT</b>	<b>7 210,00 € TTC</b>

**Arrondissement d'Amiens**

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à signer la convention avec la FDE.

Résultat à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**12. Questions diverses**

Mme LEGRAND demande si la commune a des informations sur le devenir de l'ancien GAMM VERT.

Mr le Maire répond que GAMM VERT fait partie intégrante du site comprenant également le silo.

Le permis de démolition a été signé avec le nouveau propriétaire. Pour le mois d'octobre 2024, les anciens bâtiments de la coopérative et GAMM VERT seront abattus.

Mme LEGRAND demande concernant les fouilles si nous pourrions voir quelque chose

Mr BAILLET répond que cela n'est pas acceptable mais nous n'aurons aucune information

Mme LEGRAND demande où en est le projet de parking devant la propriété de M LIS COURT.

Monsieur le Maire répond que le terrain est toujours en cours d'acquisition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique sera organisée pour répondre aux questions concernant le futur lotissement.

La séance est clôturée à 20h52

Le Maire, Yves DUCROCQ

le secrétaire de séance, Mme CAPON Martine



**ANNEXE : PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Objet	Montant TTC	Fournisseur
Aménagement parc (table ping pong, vasques etc.)	8 106,00 €	KG mat
Ossuaire	36 160,56 €	AGEP
Complément ossuaire	9 000,00 €	AGEP
Eclairage du tennis LED	14 342,88 €	ETB
Extension réseau électrique place de la république (borne d'énergie)	3 997,00 €	FDE
Système vidéo et audio Salle des Fêtes	10 609,28 €	ETB
Vidéoprotection	112 348,80 €	Cityprotect
Clôture Louis - Lotissement	20 000,00 €	STAG
Extincteurs	2 362,69 €	Scutum
Restauration porte de la mairie	4 707,57 €	Aéro transfert et les péons du santerre
Réfection appartement (fournitures comprises)	6 796,10 €	la maisonnée et théodore
Réfection local cheveux blancs (fourniture comprises)	2 451,31 €	la maisonnée et théodore
Réfection couloir 1 et bureau de l'école (fournitures comprises)	5 474,11 €	la maisonnée et théodore
Réfection couloir 2 +wc+pièce de l'école (fournitures comprises)	6 194,81 €	la maisonnée et théodore
Réfection accueil périscolaire (salle côté maternelle) (fournitures comprises)	1 288,23 €	la maisonnée et théodore
Réfection accueil périscolaire (salle côté préau) (fournitures comprises)	1 025,85 €	la maisonnée et théodore
Mise en conformité para tonnerre (mairie et église)	5 514,38 €	ETB
Mise en conformité électricité suite vérif véritas (sdf, cantine et tennis)	283,73 €	ETB
Pompe de puits	1 500,00 €	Agri Santerre
éclairage led local cheveux + changement radiateur	2 408,47 €	ETB

